

CONSEIL RÉGIONAL UNSS

Académie de Lille

Mardi 24 mai 2022

Présentiel et Visioconférence



PRESENCES

Membres présents

Madame Valérie CABUIL Rectrice de la région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'Académie de Lille, Chancelière des Universités

Monsieur Jean Yves BESSOL Représenté par Mme Anne-Laure ARINO, directrice académique adjointe des Services de l'Education nationale du Nord

Monsieur Joël SURIG Représenté par Mme Touraya ABDELATIF, directrice académique adjointe des services de l'Education nationale du Pas-de-Calais

Madame Florence DURNERIN IAIPREPS, déléguée académique à l'action sportive de l'académie de Lille

Monsieur Jérémy PUAUX IPR EPS

Madame Martine DEPLANQUE Principale du collège Jacques Prévert de Caudry

Monsieur Bertrand DERQUENNE Proviseur du lycée Hôtelier International de Lille

Monsieur Jérôme GANNARD Principal du collège Langevin Wallon de Grenay

Monsieur Marc TELLIEZ Proviseur du lycée professionnel Henri Senez Hénin-Beaumont

Madame Hélène HANNOIR Conseillère jeunesse engagement et sport DSDEN 62

Monsieur Guillaume AHOND Professeur d'EPS - Représentant SE-UNSA Collège Val de la Sensée d'Arleux

Monsieur Vincent BOUCHE Professeur d'EPS - Représentant SNEP-FSU Collège Paul Eluard de Roncq

Monsieur Edmont LABUSSIÈRE Professeur d'EPS - Représentant SNEP-FSU Collège Léon Blum de Wingles

Monsieur François COQUILLAT Président du comité régional olympique et sportif

Monsieur Amaury BOULAIN Elu des AS, Professeur d'EPS Collège Germinal de Raismes

Monsieur Loïc DAROUSSIN Elu des AS, Professeur d'EPS Collège Albert Camus de Lumbres

Madame Hélène GRAVELINE Elue des AS, Professeur d'EPS Lycée Faidherbe de Lille

Madame Caroline LE BESCOND Elue des AS, Professeur d'EPS Lycée polyvalent Edouard Branly - Boulogne sur Mer

Membres excusés

Monsieur Jean-Christophe PINOT Délégué régional académique DRAJES

Monsieur Xavier BERTRAND Président du Conseil Régional Hauts de France

Madame Noémie DUTILLEUL Elue au conseil académique à la vie lycéenne Lycée professionnel Léo Lagrange de Bully-les-Mines

Monsieur Romain LARUELLE Elu au conseil académique à la vie lycéenne Lycée Paul Langevin de Waziers

Monsieur Jean LILI FCPE Nord

Madame Marie-Françoise WITTRANT PEEP

Invités présents

Madame Marie-Agnès DUPUY Directrice régionale au service régional UNSS Lille

Madame Aurélie KIRILOV Directrice régionale adjointe au service régional UNSS Lille

Monsieur Nicolas GEVREY Chargé de mission au service régional UNSS Lille

Monsieur Edouard ANDREASSIAN Directeur national adjoint UNSS Direction nationale UNSS

Madame Marie Christine LEROY Directrice départementale adjointe à l'UNSS Nord

Monsieur Frédéric ROSELLE Directeur départemental à l'UNSS Pas-de-Calais

Monsieur Eric SAILLIOT Directeur départemental adjoint à l'UNSS Pas-de-Calais

Monsieur Benoît CORDONNIER Directeur départemental adjoint à l'UNSS Pas-de-Calais

Monsieur David CACHEUX Directeur régional adjoint au service régional UNSS Amiens

Monsieur Frédéric MAIK IPR EPS

Monsieur Patrick BOULANGER Directeur régional au service régional UNSS Lille Honoraire

Invités excusés

Monsieur Ludovic LEMPENS Directeur départemental à l'UNSS Nord

Monsieur Vincent FAUVEAUX Directeur départemental adjoint à l'UNSS Nord

Madame Hafida ELBAZ Directrice du fonctionnement des établissements, de la jeunesse et de la vie associative Conseil régional des Hauts de France

Monsieur Stéphane POUILLY Directeur des sports Conseil régional des Hauts de France

Madame Sophie JOMIN-MORONVAL IPR EPS

Monsieur Alban LARNICOL IPR EPS

Madame Delphine PLANCO IPR EPS

Ordre du Jour CR UNSS

Allocution d'ouverture de Madame le Recteur

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Régional de l'UNSS du 17 juin 2021
2. Point de situation et mouvement UNSS
3. Plan académique de développement du sport scolaire
4. Point sur l'activité 2021-2022
5. Bilan financier
6. Perspectives 2022-2023
7. Questions diverses

Allocution d'ouverture de Madame le Recteur

Mme le recteur prend la parole et commence par saluer les membres et invités présents physiquement et en visioconférence. Elle fait état de sa grande satisfaction à la tenue de cette instance.

Un hommage appuyé est rendu à Monsieur Denis Bruyère, proviseur du Lycée Valentine Labbé, dont le décès s'est produit de manière subite la nuit précédente. L'assemblée est invitée à tenir un moment de recueillement pour honorer sa mémoire.

Mme le Recteur est consciente que le conseil régional, ne s'est pas réuni depuis le 17 juin 2021 et qu'il ne s'est pas réuni en présentiel depuis deux ans en raison de la crise sanitaire. Elle adjoint de ses vœux la tenue de cette assemblée deux fois par an.

Elle souligne les nombreux changements institutionnels : il y a eu des mouvements importants au niveau de la direction régionale de l'UNSS et des directions départementales (4 cadres sur 9 ont nouvellement adopté leurs fonctions). Le poste de directeur régional n'a été pourvu que très récemment et un poste de secrétaire comptable est toujours vacant. Au niveau de l'UNSS national, M. Olivier Girault succède à Mme Nathalie Costantini. Au-delà de l'UNSS, il y a eu la nomination d'une nouvelle déléguée académique à l'action sportive et une réorganisation du paysage administratif jeunesse et sports avec la mise en place de la délégation régionale académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Mme le recteur exprime une pensée vers les membres de ce conseil partis à la retraite durant la crise sanitaire.

Ce conseil se tient au sortir d'une crise sanitaire qui a eu un impact important, particulièrement pour le sport scolaire et l'activité de l'UNSS. La reprise des rencontres sportives n'a été finalement effective que très récemment à la suite d'un assouplissement des contraintes sanitaires. La crise sanitaire n'a cependant pas empêché de faire vivre les AS, dont le rôle est important dans le maintien du climat scolaire. Elles sont un levier d'innovation pédagogique, un levier pour lutter contre les déterminismes sociaux. Il y a une prise de conscience importante du rôle de l'AS dans les établissements.

Mme le recteur ajoute que durant cette période difficile, nous avons été soutenus par les partenaires, le conseil régional Hauts-de-France, les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, l'agence nationale du sport. Elle les remercie pour leur aide en ces temps de crise.

Mme le recteur évoque ensuite les perspectives : l'écriture du nouveau plan académique du sport scolaire dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs et son articulation avec le nouveau projet académique en cours de finalisation et qui porte sur l'excellence inclusive. Faire vivre les instances et renforcer les partenariats.

Mme le recteur pointe qu'il faut veiller aux particularités des territoires nouveaux et enclavés, et développer tout ce que nous appelons les alliances éducatives. Il ne faut pas mettre en concurrence les offres sportives et au contraire les mettre en synergie. Il faut rencontrer tous les publics, en particulier tous ceux qui sont plus éloignés de la pratique

sportive, faire du sport scolaire un outil de culture et d'émancipation et bien-sûr, valoriser les compétences et l'engagement des élèves afin que tous les talents puissent s'exprimer. Ainsi, il faut accroître l'engagement des élèves, poursuivre la féminisation du sport scolaire et le renforcer en lycée en général et en LP particulièrement. Le lien avec la santé doit également être pensé car c'est une problématique importante de notre académie.

Mme le recteur rappelle que nous sommes dans un contexte futur favorable pour le sport avec les Jeux olympiques en 2024, la Coupe du monde de rugby en 2023 et bien d'autres évènements qui vont être des leviers pour la promotion de la pratique sportive. Ils devront être des éléments fédérateurs pour le sentiment d'appartenance et pour la cohésion du territoire. C'est l'occasion pour l'UNSS en tant qu'acteur du mouvement sportif, de vraiment contribuer à faire de ces événements des succès sportifs et populaires.

Déclarations Liminaires

Déclaration du syndicat des enseignants UNSA par M. Ahond (voir Annexe 1).

Déclaration du SNEP-FSU LILLE par M. Labussière (voir Annexe 2).

Déclaration des élus des AS par M. Daroussin (voir Annexe 3).

Mme Dupuy, assure l'intérim de la direction régionale de l'UNSS depuis novembre 2021. Elle adresse ses divers remerciements pour sa prise de fonction.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2021

M. Daroussin souhaiterait voter contre l'adoption du compte rendu aussi bien pour l'omission des réponses aux questions diverses que pour la présentation du budget prévisionnel. Il insiste sur le fait qu'un compte rendu doit relater ce qui a été dit.

Mme le recteur précise que le procès-verbal sera revu et communiqué à nouveau.

2. Point de situation et mouvement UNSS

Mme Dupuy présente le nouvel organigramme des services UNSS. Le service académique et les services départementaux sont maintenant stabilisés au niveau de l'encadrement. Toutefois, le poste de secrétaire comptable n'a toujours pas été pourvu au service régional. La précédente secrétaire comptable, Madame Christine Wojcik, maintenant à la retraite assure une mission pour permettre la continuité de la mission et assurer un futur tuilage.

Le renouvellement va se faire également au niveau du service académique d'Amiens avec le remplacement de M. Boullenger qui fera valoir ses droits à la retraite en août 2022. Il sera remplacé par son adjoint M. Cacheux, lui-même remplacé par Mme Danquigny.

Mme Dupuy évoque également le renouvellement au niveau de la direction nationale de l'UNSS avec l'arrivée d'Olivier Girault comme directeur national. Ce dernier a proposé un socle de 24 engagements lors de sa prise de fonction et a engagé une évolution de l'organigramme avec :

- un directeur national adjoint en charge des programmes éducatifs. Cette responsabilité est dévolue à Edouard Andréassian (présent en visioconférence) ;
- la création d'un pôle administratif comprenant les finances, les aspects juridiques et les ressources humaines.

M. Daroussin revient sur les 24 engagements de M. Girault : ces 24 engagements ne peuvent pas guider le travail de l'ensemble des cadres, c'est le plan national de développement du sport scolaire (PNDSS) qui cadre et qui doit guider le travail des cadres et de toute la structure UNSS. Les Elus des AS insistent sur le fait que

c'est le PNDSS qui doit guider notre travail parce que ces 24 engagements n'ont pas du tout été établis, présentés, votés ou discutés en amont en assemblée générale.

Mme Dupuy précise que les 24 engagements de M. Girault ne remettent pas en cause le PNDSS, mais qu'ils présentent des leviers et des priorisations pour atteindre les objectifs du plan national.

Mme le recteur estime qu'il s'agit de deux objets différents mais complémentaires.

Mme Dupuy revient ensuite sur le décours de l'année 2021-2022 et sur les grandes phases de l'évolution sanitaire. Celle-ci a occasionné à une nouvelle année atypique et en trois temps pour le sport scolaire : une première période de la rentrée de septembre aux vacances d'automne pour laquelle les services UNSS s'étaient préparés à une reprise. Ensuite, une seconde période de recrudescence de l'épidémie qui a provoqué un coup d'arrêt brutal l'élan initial et où l'UNSS a fait face à de l'incertitude sur les possibilités de reprise des rencontres. Enfin, une troisième période à partir du mois de mars où la reprise a pu se faire progressivement.

3. Plan académique de développement du sport scolaire

Mme Dupuy explique que l'actuel plan académique de développement du sport scolaire (PADSS) est arrivé à son terme fin 2021. C'est une déclinaison locale du plan national de dynamisation du sport scolaire (PNDSS) qui lui est sur une temporalité olympique. Celui en cours est en 2020-2024 et le prochain sera proposé pour la période 2024-2028. Outre le PNDSS, notre plan académique doit également s'articuler avec le projet académique, et ainsi tenir compte des spécificités de notre territoire.

Mme le recteur explique que le prochain plan académique est en gestation et a pris du retard en raison des échéances électorales diverses. Il est axé autour de l'excellence inclusive. L'inclusion de tous les élèves chacun avec sa spécificité.

Mme Dupuy propose au conseil de prolonger l'actuel PADSS (2017-2021) jusqu'en 2023. L'objectif serait double, d'abord de s'aligner sur le plan national et donc sur la période 2024-2028 et ensuite de se laisser le temps pour mener un travail de concertation et de co-construction du nouveau plan académique.

M. Daroussin exprime qu'il est intéressant de prolonger l'actuel plan pour pouvoir s'aligner sur le plan national de dynamisation du sport scolaire. Encore faudrait-il que pendant notre concertation collective de la définition de notre plan académique du sport scolaire 2024-2028, nous puissions éventuellement avoir les éléments du plan national. Certes nous aurons le plan académique mais est-ce que nous aurons les nouveaux axes du nouveau plan national à ce moment-là ? Il exprime sa crainte, à la sortie de la crise, d'être sous contrainte temporelle.

M. Andréassian explique que les derniers plans nationaux (PNDSS 2016-2020 et 2020-2024) ont été élaborés par un comité de pilotage national qui se décline d'ailleurs en académie par un comité de pilotage régional. Ce plan se décline en acronyme A.I.R.E. et il n'est pas du tout envisagé de bouleverser cela pour le futur plan 2024-2028. Il y a une nécessité de cohérence et de vrai suivi sur l'acronyme ; il y aura une continuité avec l'actuel plan. C'est une nécessité première justement par rapport aux déclinaisons territoriales, puisqu'elles sont souvent en décalage, au moins de 2 années, le temps que les comités de pilotages territoriaux se mettent en place et déclinent un projet académique et départemental.

Mme Dupuy poursuit sur la prolongation du plan actuel jusqu'à 2023 et pour parfaire la cohérence avec le plan national, propose l'ajout d'objectifs en relation avec le « E », éducation qui figure de manière explicite dans le plan national, mais qui n'est qu'implicite dans le plan académique.



Figure 1 – La proposition de prolongation du plan académique de développement du sport scolaire actuel jusqu’à 2023 : celle-ci verrait l’ajout d’objectifs en relation avec le « E », éducation.

Concrètement proposition est faite de ne pas toucher la formulation du plan, mais de faire des ajouts sur le versant « E-Education » :

- P4 du PADSS intégration de la continuité du parcours de l’école à l’université (voir Figure 2) ;
- P6 et 10 du PADSS ajout d’objectifs stratégiques portant sur le « E » (voir Figure 3).

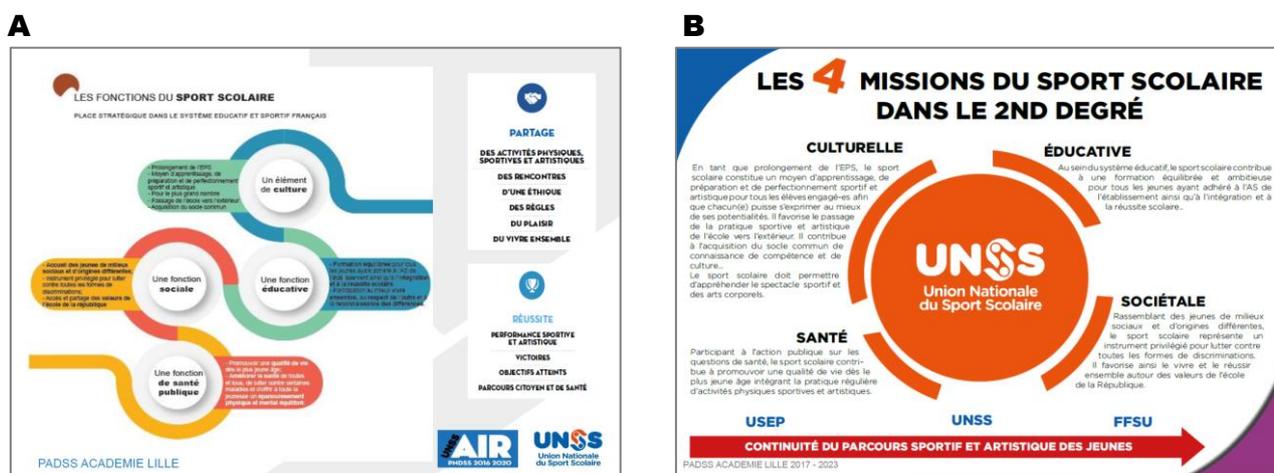


Figure 2 – proposition de modification de la P4 du PADSS intégrant la continuité du parcours éducatif : en A PADSS 2017-2021, en B la nouvelle proposition pour le PADSS 201è-2023.

	ACCESSIBILITE	INNOVATION	RESPONSABILITE	EDUCATION	
AMBITION REUSSITE	Aider les AS à associer leurs finances (contrat/licences/déplacements) Faciliter la gestion des déplacements au sein de la région, du département et du district Poursuivre le programme de féminisation	Dynamiser les liaisons inter cycles Connaître et faire connaître les pratiques innovantes Donner un référentiel d'écriture du projet académique au projet d'AS	Favoriser l'engagement associatif (élèves, enseignants, parents) Reconnaître les compétences des Jeunes Officiels	Favoriser l'engagement associatif (élèves, enseignants, parents) Reconnaître les compétences des Jeunes Officiels	Faire du sport scolaire un outil de réduction des inégalités sociales, culturelles et territoriales.
INCLUSION INSERTION	Faciliter l'inclusion des licenciés handicapés Développer des actions spécifiques de pratique sportive notamment à destination des établissements REP, REP+, des établissements ruraux et des lycées Professionnels	Intégrer les établissements spécialisés dans les projets à tous les niveaux Privilégier les activités sportives pour « valider les besoins »	Favoriser les interactions citoyennes impliquées en relation à l'accessibilité de l'école, des parents	Intégrer les établissements spécialisés dans les projets à tous les niveaux. Profiter de la rencontre sportive pour valoriser tous les talents.	Faire du sport scolaire un outil d'inclusion et d'émancipation. Faire du sport un outil au service de l'égalité des genres.
COOPERATION SOLIDARITE	Renforcer les liens avec les partenaires du monde associatif et du mouvement sportif	Développer l'information des présidents d'AS Développer la formation des animateurs d'AS Développer l'utilisation des réseaux sociaux	Favoriser la coopération entre tous les acteurs Décliner le cadre de présentation du projet académique à tous les niveaux	Renforcer les liens avec les partenaires du monde associatif et sportif Développer l'information des présidents d'AS Développer la formation des animateurs d'AS Développer l'utilisation des réseaux sociaux	Favoriser les formations citoyennes responsables en veillant à l'accessibilité de chacun des publics. Promouvoir les valeurs de la République Promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme. Promouvoir les valeurs de la République Contribuer à l'atteindre des objectifs de développement durable.
SANTE BIEN ETRE	Favoriser une activité physique régulière par une pratique adaptée	Inciter à une pratique assidue et responsable à travers des actions spécifiques centrées sur la thématique d'une hygiène de vie	Lutter contre toutes les discriminations et le dopage S'inscrire dans une politique de développement durable	Favoriser une activité physique régulière par une pratique adaptée. Inciter à une pratique physique responsable et régulière à travers des actions spécifiques centrées sur la thématique d'une hygiène de vie.	Lutter contre toutes les discriminations et le dopage S'inscrire dans une politique de développement durable. Contribuer à l'éducation et à la promotion de la santé notamment par des actions de prévention.

Figure 3 – proposition de modification des objectifs stratégiques : en A PADSS 2017-2021, en B la nouvelle proposition pour le PADSS 201è-2023.

M. Daroussin remercie de la notification des modifications, mais s'étonne du projet en ne gardant pas souvenir d'avoir eu de documents portant sur la réflexion de la grande région académique et de voir la redéfinition des rôles des animateurs d'AS, de son investissement dans l'AS et en dehors de l'AS, sur l'organisation de l'AS et le développement du sport scolaire dans chaque secteur ? M. Daroussin questionne si la page qui évoque ce point dans le PADSS (i.e., P7) est un ajout et demande des précisions.

Mme Dupuy précise que la page en question (i.e., P7) n'a pas changée et qu'elle était déjà présente sous cette forme.

Sans préjuger des intentions au moment de l'élaboration du document, le terme de « redéfinir le rôle des animateurs à l'AS » sur leur investissement dans leur AS et en dehors de l'AS, cela rejoint parfaitement une réflexion plus globale sur la notion d'animateur d'AS et une volonté de valoriser la réalité d'une pratique en s'interrogeant sur la terminologie.

Mme Durnerin souhaite compléter sur le terme de « redéfinir le rôle des animateurs à l'AS ». Il s'agit peut-être également d'envisager le regard porté sur la fonction d'animateur d'AS dans l'ensemble de ses tâches en tant que professeur d'EPS, en tant qu'enseignant faisant partie d'un établissement et en action au sein d'une communauté éducative. C'est peut-être resituer son rôle à la fois en tant que personne, mais aussi dans l'ensemble de ses missions et des propositions autour d'activités physiques qui sont faites au sein d'un établissement. Prendre de la hauteur et mettre en cohérence l'ensemble des actions d'un professeur EPS qui est tantôt animateur d'AS, tantôt dans sa fonction académique.

M. Bouché s'interroge sur la mention de la création d'un groupe de réflexion à l'échelle de la région HDF.

Mme le recteur évoque la spécificité de l'organisation académique et l'intérêt de s'interroger sur le périmètre et de ne pas évacuer l'échelon régional.

M. Derquenne rappelle qu'il s'agit d'un débat ancien qui s'opère aussi au niveau infra-académique (i.e., bassin, district, département). Il propose d'engager une réflexion là-dessus qui pourrait être intéressante pour un travail d'échanges et sur la mobilité.

Mme Dupuy précise la volonté de travailler sur un plan académique, mais la collectivité régionale souhaite sur certains axes une coordination avec l'académie d'Amiens.

4. Point sur l'activité 2021/2022

La parole est donnée à Nicolas Gevrey pour un bilan d'activité sur l'événementiel. Il propose un bilan chiffré en regard des trois périodes de l'année évoquées précédemment dans les débats. L'année 2019-2020, préalable à la crise épidémique, sert de référence pour les affiliations.

Campagne d'affiliation,

Il y a à l'heure actuelle, 502 associations sportives (AS) affiliées et 2046 animateurs d'AS. Le bilan est donné par la figure 4.

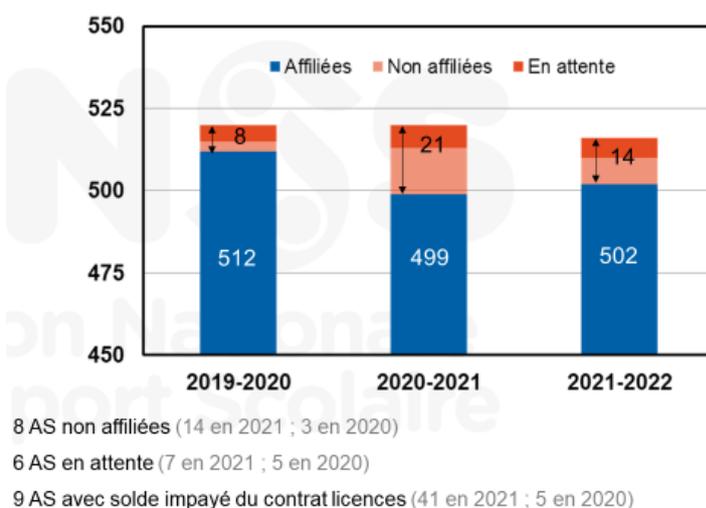


Figure 4 – La campagne d'affiliation 2021-2022 en comparaison des deux années antérieures.

M. Gevrey précise qu'une AS en attente veut dire qu'elle a amorcé les démarches, mais que celles-ci ne sont pas complètes. A cette période de l'année scolaire ces AS peuvent être considérées comme non affiliées. Neuf AS n'ont pas encore payé leur contrat licences et amènent un solde impayé du contrat licence en juin d'un peu plus de 4000€ prélevés actuellement sur la trésorerie du service régional.

Adhésions

Actuellement il y a 53351 élèves licenciés dans l'académie. Il y a eu une importante diminution lors de l'année précédente en raison du coronavirus. Cette année une remontée est constatée mais le niveau d'avant crise n'est pas retrouvé (voir figure 6).

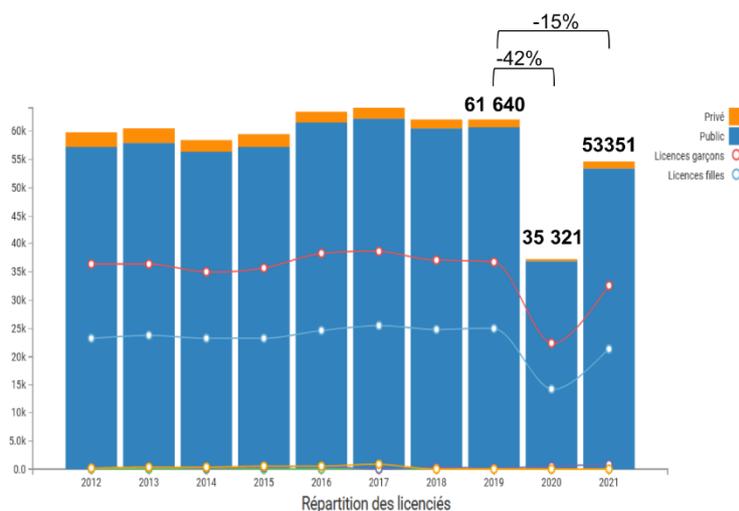
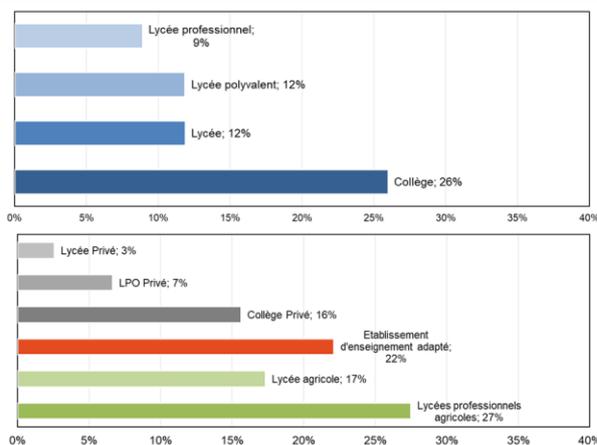


Figure 5 – L'évolution du nombre de licenciés UNSS dans l'académie de Lille entre 2012 et 2021 ?

53 351 licenciés
5 383 jeunes officiels

- Taux d'adhésion moyen = 20.39 % des élèves, mais qui varie suivant le type d'établissement
- Des élèves REP/REP+ surreprésentés : 19% des élèves mais 23 % des licenciés
- Une proportion de filles de 40 % qui est stable en moyenne (37% chez les jeunes officiels)
- 12 297 élèves en sections sportives (23% des licenciés) dont 35% de filles : 52 activités, 329 sections



Le taux d'adhésion en fonction du type d'établissement

Figure 6 –Le profil des adhésions à l'UNSS dans l'académie de Lille.

M. Gevrey précise que le coronavirus a eu comme effet de changer le volume, mais pas la manière dont les licenciés se répartissent (i.e., par niveaux de classe, par sexe, par dispositifs éducatifs). Le virus a eu un impact constant. Le seul point sur lequel l'impact sanitaire a été plus marqué c'est celui des jeunes officiels.

M. Labuissière exprime son étonnement de toujours face aux AS non affiliées. C'est un point récurrent et étonnant. Les Elus des AS ont du mal à comprendre, nous n'avons jamais de réponse précise. L'affiliation est obligatoire point. Il n'y a pas de débat possible.

Mme Dupuy partage l'étonnement et souligne que tout est fait pour affilier ces AS. Elle indique qu'en regardant les années antérieures on constate toujours la présence de ces quelques AS non affiliées comme « un bruit de fond ».

M. Daroussin souhaiterait savoir s'il s'agit toujours des mêmes établissements qui ne sont pas affiliés ? Si tel est le cas, une intervention de Mme le recteur serait nécessaire.

Sur les chiffres des élèves licenciés, il fait remarquer que le nombre de jeunes officiels et de licenciés ont été très impactés par l'absence de rencontre dans notre académie, beaucoup plus que dans d'autres académies qui ont pu organiser des rencontres. L'académie paye les mesures de précautions sanitaires.

M Daroussin note aussi l'importance de l'aide au contrat licence, dans les chiffres présentés on note effectivement une surreprésentation des élèves des zones d'éducation prioritaire. C'est une catégorie qui était difficile à toucher avant et on peut penser que l'aide aux contrats licences décidée par la direction nationale de l'UNSS porte ses fruits.

Mme le recteur assume une lecture très stricte de la gestion de crise, cela s'explique aussi car le territoire a été particulièrement impacté. Sur la question des établissements non affiliés, elle pourra prendre attache avec eux pour rappeler un certain nombre de choses.

Mme Kirilov précise que pour rappel, l'an dernier, ces chefs d'établissement ont reçu quand même un tirage d'oreilles de la part du ministère.

Mme le recteur : le ministère est plus efficace qu'une rectrice.

M. Derquenne rappelle qu'il ne s'agit pas toujours d'une mauvaise volonté, mais aussi d'une incompréhension. Il pointe la nécessité d'un accompagnement des chefs d'établissements et précise que pour certains il y a une difficulté à comprendre l'obligation d'être président de son association loi 1901 et d'adhésion à l'UNSS. Il préconise la mise en place d'un accompagnement concerté de la part de la CACE et du corps d'inspection.

M. Gevrey présente un bilan quantitatif de l'activité. Celle-ci est rythmée par les différentes périodes de l'année avec une concentration très importante des rencontres sur la période qui débute le 23 février avec la reprise possible. A titre d'exemple, cette année il y a eu 134 compétitions et événements académiques et inter académiques en 11 semaines contre 92 en année normale. Pour aller dans le même sens, en 2018-2019 il y avait en moyenne 8 rencontres par mercredi. Cette année, il y avait une moyenne de 12 compétitions par mercredi.

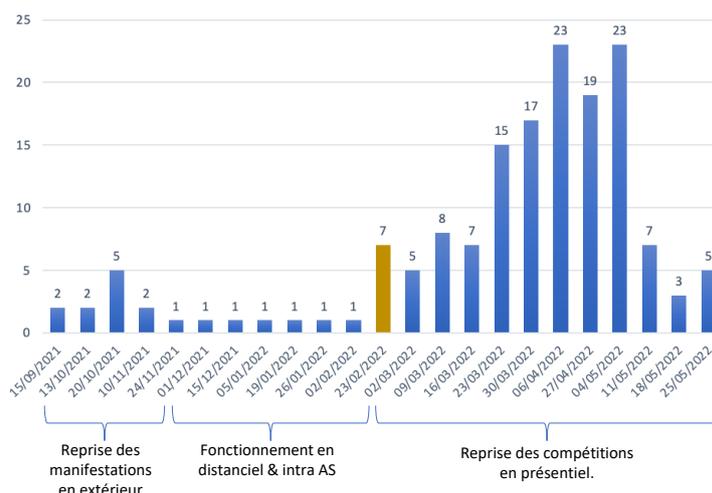


Figure 7 - Nombre de compétitions et événements par pour chacun des mercredi.

M. Gevrey évoque ensuite le nombre d'élèves concerné par les activités avec deux secteurs qui émergent : les sports collectifs qui sont dominants dans les rencontres organisées (93 compétitions sur 157 sont des sports collectifs) et qui concernent 4074 élèves. Le second secteur, qui arrive loin derrière mais qui reste bien représenté, c'est celui des activités physiques de pleine nature avec 16 compétitions qui ont touché 1767 élèves sur l'année.

Enfin M. Gevrey évoque quelques événements et organisations notables :

- l'organisation du championnat de France de course d'orientation des lycées avec l'accueil de 21 régions académiques, 44 équipes pour un total de 176 compétiteurs et 27 jeunes officiels. Le lycée de Saint Omer a fini 3ème.
- Une opération de promotion du football féminin en partenariat avec la région Hauts-de-France, la ligue de football et le club du LOSC.

- La mise à disposition de bornes de recharge à pédales qui a permis à 25 établissements, lycée généraux et technologiques et lycées professionnels de s'affronter à distance à travers leurs productions d'électricité
- La représentation de notre académie à la Gymnasiade qui s'est tenue en Normandie du 14 au 22 mai.



Figure 8 –La présence d'élèves de l'académie de Lille à la Gymnasiade de Normandie, du 14 au 22 mai 2022.

Mme Dupuy précise que les athlètes Ukrainiens sont actuellement accueillis et hébergés au stade couvert de Liévin à la fois par la section sportive et le club d'athlétisme, financés par la région. Certains participaient à la Gymnasiade et nous avons donc transporté leurs perches et, au retour, les athlètes. Le service départemental du Pas-de-Calais et les enseignants de Liévin sont extrêmement impliqués au quotidien dans cet accueil.

M. Daroussin a noté à la lecture du budget l'acquisition de matériel par le service régional, il demande s'il existe une liste de matériels et éventuellement disponibles en prêt pour les AS ?

Mme Kirilov indique qu'il n'y a pas de liste exhaustive de matériel. Les achats ont concernés des pistolets laser et des fauteuils roulants multisports. Ils sont mis à disposition des AS sur appel à projet. Chaque AS concernée a été destinataire d'un courrier. Elle précise que ce sont les AS des lycées qui ont concernées en priorité puisque ce sont des acquisitions matérielles cofinancées par la subvention régionale. Des prêts ont également eu lieu dans des AS de collègues.

5. Bilan financier

Parole est donnée à Mme Kirilov qui présente le bilan de l'exercice 2021. Elle commente les documents financiers qui ont été joints et souligne les principaux faits marquants de l'année 2021 au niveau financier :

- Au niveau des crédits d'animation versés par l'UNSS national, il y a eu versement d'une année normale 2021 et une récupération d'une somme non versée en 2020 ;
- Au niveau de la subvention du conseil régional : le solde de la subvention 2020 a été versée en mars et avril 2021 ainsi qu'un avenant à la convention d'objectifs qui se traduit par le remboursement de la part trop perçue de la dite subvention ;
- Les subventions de nos partenaires ont été maintenues notamment le conseil régional qui nous a reconduit son soutien ;
- Le service régional a pris en charge à 100% les frais de déplacement lors des événements académiques à partir du mois de septembre 2021 (au début de l'année scolaire 2021-2022) ;
- Enfin, l'absence de secrétaire comptable de septembre à décembre 2021 a occasionné le fait que des écritures d'inventaires n'ont pas pu être faites à la clôture de l'exercice 2021. Il a notamment été identifié 50 % de la subvention de la région Hauts-de-France 2021 qui n'est pas encore perçue, des reliquats de subventions ANS ou encore les dettes des contrats licence 2020-2021.

CHARGES	2021	2020	2019	PRODUITS	2021	2020	2019
ACHATS	79 885,02 €	109 746,99 €	210 989,68 €	PARTICIPATIONS AS et PARTENAIRES DIVERS		10 053,00 €	107 008,22 €
Marchandises	17 839,82 €	43 003,55 €	31 334,87 €				
Matières premières, services	62 045,20 €	66 743,44 €	179 654,81 €				
CHARGES DE PERSONNEL (médecine du travail - 50% abonnement transport DP)	666,92 €	773,69 €	3 337,54 €	SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	275 861,23 €	76 223,10 €	183 443,86 €
				Conseil Régional HDF	244 898,19 €	75 630,00 €	164 500,00 €
				Conseil Départemental Nord ANS	30 963,04 €	593,10 €	2 000,00 €
							16 943,86 €
TAXE FONCIERE	3 190,00 €	3 118,00 €	3 138,11 €	DOTATIONS DN	422 114,54 €	211 575,00 €	426 045,90 €
				Animation	369 792,72 €	155 977,00 €	297 984,00 €
				Formation Jeunes Officiels			4 934,00 €
				Fonctionnement	51 874,00 €	51 973,00 €	53 293,00 €
				Déplacements CF			48 753,00 €
				Organisation CF			8 012,00 €
				Autres	447,82 €	3 625,00 €	9 069,90 €
				Fonds de Solidarité			4 000,00 €
AMORTISSEMENTS	3 955,77 €	567,73 €	466,28 €	REMBOURSEMENT AUTOMISSION SD			3 081,65 €
AUTRES CHARGES	335 969,85 €	208 200,86 €	490 455,55 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 653,34 €	1 009,58 €	316,30 €
Reversement Crédits Animation aux SD	290 253,25 €	115 103,00 €	231 733,00 €				
Remboursements déplacements aux AS organisations régionales	19 750,40 €	32 176,10 €	105 430,79 €				
Frais organisation des compétitions			10 650,54 €				
Reversement aux SD/Diariés/AS	9 404,44 €	17 265,91 €	23 118,01 €				
JAN piscine - 50 % CL Lyc/LP dérogations + 50% CL EPLE 250 élèves							
Soutien AS non retenues ANS + Prix Ethic'Action & Eco-Responsable							
Déplacements AS aux CF	0,00 €	5 054,75 €	50 593,05 €				
Déplacements AS aux Inter-Académiques	0,00 €	1 091,23 €	7 502,91 €				
Reversements subvention CRHDF aux AS (aide hébergement CF, hébergement CF JO, aide CL/challenges)	16 425,61 €	28 557,16 €	56 317,49 €				
Fonds de solidarité			4 000,00 €				
Autres (exercice précédent, ajustement de comptes)	136,15 €	8 952,71 €	1 109,76 €				
	423 667,56 €	322 407,27 €	708 387,16 €		704 629,11 €	298 860,68 €	591 834,03 €
					280 961,55 €	-23 546,59 €	-116 553,13 €

Figure 9 – Le compte de résultats simplifié du service régional UNSS pour l'année 2021 et en comparaisons avec les années antérieures 2020 et 2019.

Mme Kirilov commente le compte de résultat 2021 en apportant des explications sur les montants qui ont sensiblement évolués par rapport à 2020.

Au niveau des charges

- **Achats** : ils sont inférieurs par rapport à 2020 et bien inférieur par rapport à 2019 car il n'y a pas eu de championnat de France. Il n'y a pas eu non plus d'achat de récompenses et pas d'investissement textile.
- **Les amortissements** : il y a eu plus d'investissement matériel par rapport à 2020 et forcément cela impacte son amortissement. Ce montant correspond à la dépréciation de la valeur brute d'investissement.
- **Le reversement des crédits d'animations** : cette dotation de l'UNSS a augmentée, par effet mécanique la part reversée aux services départementaux augmente également.
- **Le remboursement des transports aux AS** : la prise en charge des transports à 100 % n'a été réellement effective que sur les mois d'octobre et novembre 2021. On peut s'attendre à ce que cette somme soit beaucoup plus conséquente en 2022 surtout avec la hausse du coût des transports.
- **Le reversement aux AS** qui est inférieur à 2020 et 2019 car cette ligne concerne les aides reversées aux lycées et LP en dérogation ainsi que les établissements de moins de 250 élèves (50% du contrat licences), or cette année nous avons acté la prise en charge du 3^{ème} tiers contrat des Lycées et LP. Comme il ne sera visible qu'en 2022, cette ligne est moins élevée pour 2021.
- **Autres** cette ligne est beaucoup moins élevée car elle devrait figurer la dette des AS 2020-2021 or, pour les raisons évoquées précédemment, les écritures d'inventaire n'ont pas pu être reportées.

Au niveau des produits

- **Les subventions du conseil régional de la région Hauts-de-France** sont supérieures car elles intègrent la subvention 2021 et le solde de 2020.
- **Les subventions ANS** là également, le chiffre comprend la subvention 2021 et le reliquat des années 2019 et 2020.
- **La dotation de la direction nationale** comprend la dotation 2021 en crédits d'animation et les montants non perçus en 2020.
- **Autres** : un montant en baisse car il n'y a pas moins de dotation pour les déplacements des cadres en 2021.
- **Les produits exceptionnels** sont la récupération des arrhes versées pour les hébergements des deux Championnats de France 2020 qui ont été annulés.

Mme Kirilov poursuit sa présentation avec le bilan comptable qui a été validé fin mars 2022 par le commissaire aux comptes. Elle indique qu'au 31 décembre 2021 nous avons en trésorerie 302 709€ et qu'aujourd'hui nous avons environ 140 000€.

Elle indique également qu'il est difficile de se projeter pour l'année 2022 car les crédits d'animation n'ont pas encore été versés. Il est difficile également d'avoir une visibilité sur l'impact de la prise en charge des transports à 100% qui est mise en œuvre sur cette année 2021-2022.

Mme le recteur remercie Mme Kirilov pour sa présentation et demande s'il y a des questions ?

M. Daroussin exprime qu'il n'est pas normal que ce soient les collègues d'EPS, dont ce n'est pas la compétence, qui doivent faire des documents comptables qui ont une valeur juridique et légale. Il est important de trouver un personnel compétent pour ce poste.

Mme le recteur rappelle que le support est présent mais la problématique de recrutement est récurrente dans l'Education nationale.

M. Darroussin exprime qu'il pensait avoir à statuer sur la ventilation de 280 000€, mais qui avec les explications ne sont plus que 28 000€. In s'interroge sur le fait de voter la ventilation de ce résultat positif. En outre, il s'interroge également sur l'absence de versement de crédits d'animation et interpelle M. Andréassian.

M. Andréassian répond que les crédits vont être versés très prochainement. Ce retard est lié au changement de direction (Secrétariat Général) qui souhaitait une répartition équitable.

M. Darroussin fait remarquer que les crédits prévus dans le cadre du plan de relance n'ont pas été versés.

M. Andréassian n'a pas les éléments mais il se renseignera auprès de la secrétaire générale et adressera une réponse.

Mme Dupuy revient sur l'interrogation de M. Daroussin concernant la ventilation de la somme de 28 000€ et précise qu'il est difficile de demander au conseil de se prononcer sur une somme qui pourrait ne pas avoir une exactitude comptable puisqu'elle n'est pas certifiée. Il s'agit d'une estimation pour permettre au conseil de comprendre les mécanismes au niveau des écritures.

Mme Kirilov précise que les sommes excédentaires d'une année sur l'autre, tombent dans les fonds de réserve de l'UNSS, comme cela a été fait l'an dernier avec le reliquat venant de la subvention régionale. La conséquence a été la décision de prise en charge du 3^{ème} tiers de contrat licence mis en place dès la rentrée de septembre 2021. A chaque fois les services font profiter les AS de ces fonds de réserve disponibles. L'idée, n'est évidemment pas de capitaliser de toute façon. Mais actuellement nous n'avons pas de visibilité précise sur un éventuel reliquat et donc mettre au vote une ventilation de ces résultats positifs d'exercice, n'est pas évident.

M. Darroussin émet une proposition pour utiliser d'éventuels résultats positifs d'exercice : celle d'organiser des goûters à l'UNSS. C'est une des propositions des élus des AS pour retrouver ce moment convivial de l'UNSS et faire revenir les enfants à l'AS.

Il formule également une question sur le montant de la location immobilière : la somme reste constante d'année en année à 24 650€. Elle correspond à la location du local du service régional à Lille, donc 2 000€ à peu près par mois. Est-ce que le service régional cherche à trouver un autre local ? Est-ce que les locaux actuels donnent satisfaction ? Est-ce qu'il y aurait des perspectives dans le nouveau rectorat ?

Mme Kirilov explique que les locaux du service régional donnent satisfaction pour 2 100€ de loyer : il n'y a pas l'équivalent sur le secteur de la métropole lilloise, pour la même surface, les mêmes prestations et le même prix. Il est vrai que nous avons explorés – et que nous explorons - différentes autres pistes. A ce jour rien n'est formalisé.

M. Bouché prolonge les propos de M. Darroussin, nous remercie pour la clarté dans l'explication des tableaux. Il interroge sur le dispositif « j'apprends à nager » et aimerais en avoir un bilan.

M. Bouché aimerai également avoir des précisions sur les dettes des AS liées au coût du contrat. Il demande s'il y a une réflexion nationale sur ce coût pour l'année à venir car il n'est pas normal que cela génère des dettes. Cela laisse penser que le coût du contrat est élevé.

Mme Kirilov précise qu'elle va répondre sur la question qui concerne les contrats licences. Elle confirme qu'une somme est prélevée sur le compte du service régional (quand une AS n'honore pas son contrat licence le service régional est prélevé de cette somme). Le service fait le maximum pour récupérer les dettes, mais un reliquat perdure toujours. Mme Costantini avait souhaité mener une réflexion sur le contrat licence, mais depuis l'arrivée de M. Girault ce sujet n'a pas été évoqué à nouveau jusqu'à présent.

M. Andréassian précise que « la commission contrat » existe toujours et travaille à ce que le contrat soit diminué pour les lycées et des LP.

Mme Dupuy précise que « j'apprends à nager » qui est un dispositif national avec un cahier des charges précis et dont l'UNSS est l'un des opérateurs. Elle propose d'en faire un bilan précis au cours d'un prochain CRUNSS.

Mme le recteur valide l'idée d'un bilan sur ce sujet et propose de l'inscrire au prochain conseil.

Mme Kirilov poursuit sa présentation financière en revenant sur les dotations de l'UNSS national ; elles sont de deux ordres des crédits d'animation à hauteur de près de 370 000€ et des crédits de fonctionnement qui avoisinent les 52 000€. Ces dernières sont quasi stables depuis plusieurs années puisqu'elles sont basées sur le nombre d'AS dans l'académie et les charges immobilières qui incombent au service. Pour les crédits d'animation, il y avait également une certaine stabilité de 2016 à 2019, puis un creux en 2020 en raison de la baisse d'activité lié à la pandémie, creux rattrapé en 2021. C'est ce rattrapage qui a permis au service de proposer la prise en charge des factures de transport à 100% pour l'année scolaire 2021-2022.

Au niveau de la subvention du conseil régional Hauts-de-France, le service bénéficie d'une subvention de 164 500 €. L'utilisation de ce montant est fixé par une convention d'objectifs autour de plusieurs thématiques comme les challenges à destination des lycées et LP, la formation des jeunes officiels, le sport partagé, le sport santé, les activités de pleine nature, l'équité territoriale et le développement des pratiques féminines. La convention intègre également une somme de 4500 € pour l'organisation des différents championnats de France qui sont organisés dans l'académie et qui est répartie à part égales entre les trois services UNSS.

Mme Kirilov explique que l'activité de la première partie de l'année ayant été perturbée par la crise sanitaire le fonctionnement qui avait été prévu et la dotation régionale a pu être utilisée notamment en faisant l'acquisition de matériel (bornes de recharge électrique, pistolets laser, fauteuils roulants multisports) pour soutenir l'action des AS à distance. Elle rappelle que cette subvention vise à soutenir des actions en faveur des lycéens et élèves en LP, domaine de compétence de la région.

Mme Kirilov poursuit avec l'agence nationale du sport (ANS) qui est le 3e financeur majeur du service régional. La subvention obtenue en 2021 sur projet est dédiée à une action autour de la citoyenneté, des actions autour du programme éthic'action. Des reliquats de projets des années antérieures existent et servent à financer les projets pour lesquels ils ont été obtenus, c'est le cas du dispositif "j'apprends à nager" évoqué précédemment.

Mme Kirilov profite de ce point consacré à l'ANS pour évoquer le fonds de solidarité. Celui-ci est maintenant sorti du financement par l'ANS pour revenir dans le giron de l'UNSS. Elle y voit l'avantage de plus de souplesse sur ce dispositif qui a vocation à aider les AS en difficulté.

M. Andréassian revient sur le fond de solidarité, et fait la remarque que c'est dans l'académie de Lille où il y a le plus de dossiers qui sont transmis à la direction nationale ce qui veut dire que les cadres UNSS départementaux et régionaux effectuent le travail de lien avec les AS qui sont en difficulté.

6. Perspectives 2022-2023

Mme Dupuy présente les perspectives à court, moyen et plus long termes.

A très court terme, il est urgent de travailler avec les chefs d'établissements et présidents d'AS et de remettre en place la commission académique des chefs d'établissements. Il va falloir également anticiper la rentrée 2022-2023 et tenter d'estimer l'impact de la crise sanitaire.

A moyen terme, Mme le recteur l'a évoqué, des grands événements sportifs se profilent (la coupe du monde de rugby, les Jeux Olympiques). Ils sont une opportunité pour promouvoir le sport et lancer des dynamiques. Enfin, il s'agit également d'avancer sur le bilan du PADSS pour avoir en perspective la rédaction du futur plan 2024-2028.

7. Questions diverses

Questions posées par les élu(e)s des AS de la liste « Le Sport scolaire, un droit pour toutes et tous »

Réalisation et envoi du PV

Se replonger dans les débats 6 à 8 mois après un CRUNSS n'est pas un exercice aisé. De fait, pourrions-nous obtenir les PV, 1 mois au plus tard, après leur déroulement ?

Délai de convocation, de préparation avant les instances

Même si nous savons que la prise de fonction de la nouvelle direction régionale de l'UNSS tend à faire évoluer les choses sur ce sujet, les élu(e)s des AS aimeraient voir évoluer les délais de convocations pour les instances. En effet, solliciter tardivement des autorisations d'absences pour siéger est gênant aussi bien pour notre travail vis-à-vis des élèves que vis-à-vis de nos directions d'établissements ; s'approprier des documents préparatoires et solliciter une réunion de préparation dans l'urgence ne nous permet pas un travail de qualité. Serait-il possible que nous puissions être convoqué avec un délai de 3 semaines ce qui permettrait la mise en place sereine de notre travail de préparation ainsi que l'envoi de questions diverses en temps et en heure ?

Formation secrétaire d'AS / trésorier d'AS

Pouvons-nous avoir un bilan des formations menées par les services départementaux sur ces fonctions importantes pour la vie des AS (nombre de collègues formé(e)s sur chacun de ces rôles et nombre de formation sur chaque département, retour des collègues, ...) ? Ces formations sont-elles accessibles à tout-un-chacun ou seulement aux secrétaires et trésoriers ?

Ces formations peuvent-elles être inscrites au PAF ?

Les crédits d'animation à destination des Services Départementaux

Ils ont fortement augmenté (Compte de résultat : 115 103€ en au 31/12/2020, 290 253€ au 31/12/2021). Ces sommes, liées au plan de relance souhaité par les Elu(e)s des AS Nationaux, ont-elles été entièrement dépensées par les services ?

Différences inter départements :

En tant qu'élus des AS de deux départements (Nord et Pas-de-Calais), nous échangeons sur nos pratiques et les rencontres que l'on vit dans les deux départements. Bon nombre de différences nous frappent. Pour simples exemples, les tâches incombant aux coordinateurs de district, la tenue des formations départementales pour les rôles liés à la vie des AS, les parts financières prises en charge par les AS et les services départementaux au niveau des transports,... Nous souhaiterions connaître votre point de vue sur ce sujet et savoir ce qui explique tant de disparités ?

Réponses aux questions et échanges

Mme Dupuy déclare avoir bien entendu les remarques sur les délais de convocation et sur les envois des comptes rendus.

M. Daroussin précise que la remarque n'était pas uniquement par rapport à cette convocation-là, c'est aussi pour faire écho à des précédents. Il rappelle que les élus doivent prévenir leurs chefs d'établissement et qu'ils doivent se réunir pour préparer la réunion.

Mme Graveline note que le besoin d'anticipation est également vis-à-vis des élèves surtout sur la période de fin d'année qui est une période d'évaluation.

Mme Dupuy répond de manière globale sur la question des crédits d'animation à destination des services départementaux ; elle précise qu'à tous les niveaux de l'UNSS il y a des efforts extrêmement importants qui ont été faits pour accompagner la relance avec un coût financier non négligeable pour notamment l'aide à la mobilité des associations donc effectivement, les crédits d'animation sont utilisés. Elle note que la tendance est plutôt à l'inquiétude pour 2022 puisque le coût des transports subit une inflation en raison des hausses du prix des carburants mais également en raison d'une pénurie de chauffeur de bus.

Sur les différences entre les départements, **Mme Dupuy** précise qu'il y a bien une colonne vertébrale commune à l'ensemble des territoires et qui est fixée par l'UNSS national, les objectifs du PNDSS et les différentes circulaires qui régissent le fonctionnement de la structure. Cependant chacun des territoires possède ses propres particularités intrinsèques mais également en lien avec les contrats d'objectifs passés avec les collectivités. Ce qui est pointé comme des différences sont aussi des adaptations aux spécificités du territoire. Il y a également une autre dimension qui touche à la dimension associative de l'UNSS. Les services intègrent également des remontées, des actions portées et impulsées par les AS. Finalement tous les départements ne peuvent pas être des clones les uns des autres, et cela permet justement cette souplesse du monde associatif dans le cadre d'une fédération nationale.

Mme le recteur demande s'il y a des questions supplémentaires ?

M. Daroussin revient sur les formations de secrétaire et de trésorier d'AS. Il demande si ces formations peuvent être inscrites au plan académique de formation ?

Mme Durnerin explique que le modèle de la formation continue va évoluer vers une meilleure prise en compte des besoins des différents acteurs, notamment par l'ouverture de campagnes successives. Cela permettra de mener une réflexion collective sur les besoins réels de formations et de pouvoir accompagner les différents acteurs ; il y a à la fois l'animateur d'AS, mais il y a aussi l'ensemble des missions qui sont dans l'établissement. Il va s'agir d'articuler ces différentes missions.

Mme le recteur indique que l'on peut considérer qu'aujourd'hui la demande est faite. Elle va donc être inscrite au plan de formation académique. Le besoin est acté en séance.

Mme le recteur remercie encore M. Boulanger pour ces années passées à la tête de la direction régionale et Mme Dupuy d'avoir repris le flambeau. L'ordre du jour étant épuisé, elle lève la séance à 17h15.

**Déclaration du syndicat des enseignants UNSA, Conseil Régional UNSS, mercredi 24 mai 2021**

Mme la rectrice, M. l'inspecteur d'académie,

Mme.la directrice régionale, Mesdames et Messieurs les membres de ce CRUNSS,

Cette année a vu une reprise progressive des rencontres UNSS.

Bien que le début de saison n'ai pas permis de mettre en place la formule compétitive habituelle, des adaptations ont tout de même donné la possibilité à nos AS de se rencontrer et de pouvoir participer aux finales nationales.

Aussi, notre académie a pu prendre en charge l'organisation de plusieurs championnats de France (CO, tennis de table, VTT...).

Certaines rencontres n'ont cependant pu être organisées, notamment concernant les RAID, ce que nous regrettons.

Autre frustration de cette année, une formation au rôle de secrétaire et trésorier devait être mise en place en début d'année scolaire. Les formules proposées différaient en fonction des départements et des bassins. Certain n'ont pu bénéficier de cette information, qui nous semble pourtant indispensable, vu le coté lourd et fastidieux des démarches administrative concernant les dossiers de subvention.

Pour la neuvième année consécutive, l'UNSS met en place un fonds de solidarité pour venir en aide aux associations sportives les plus en difficulté.

Cette année, cette aide financière ne s'inscrit plus dans le cadre de la subvention de l'Agence nationale du sport (ANS).

Ce fond de solidarité a permis à de nombreuses associations sportives de respirer financièrement.

L'an dernier, ce sont 255 AS qui ont déposé un dossier de demande de subvention. 199 d'entre elles ayant obtenu une aide financière d'un montant de 1 000 ou 1 500€.

Le retrait de l'ANS de ce cadre, et la reprise intégral par l'UNSS, à hauteur de 60 000 €, permettront-ils de toujours pouvoir venir en aide aux associations ?

Toujours concernant les finances, une prise en charge sur le contrat licence de 33 % pour les collèges, 66 % pour les lycées et LP a permis à beaucoup d'associations d'équilibrer leur budget.

Qu'en est-il pour l'année prochaine, quelle évolution pour le contrat licences?

L'optimisme semble toutefois être de rigueur. En effet, Olivier Girault, nouveau directeur national de l'UNSS, s'est montré confiant sur l'état des finances de la fédération, lors du dernier CA de l'UNSS. Avec une trésorerie en augmentation ces trois dernières années, l'UNSS, qui affiche un compte 2021 de 23,7 millions d'euros, est « une fédération qui se porte bien ».

Reste à nous souhaiter de bons championnats de France pour clore cette année scolaire et anticiper celle à venir.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le Se-UNSA, Guillaume Ahond



enseignants de l'Unsa - Lille

ANNEXE 2



Lille, le 24 mai 2022

Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Déclaration du SNEP-FSU LILLE Conseil Régional de l'UNSS - Académie de Lille

Madame La Rectrice,
Madame la Directrice Régionale de l'UNSS,
Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, le SNEP-FSU se félicite de la tenue de ce Conseil Régional de l'UNSS avec à sa direction Madame DUPUY, à qui nous souhaitons la bienvenue et la meilleure réussite dans cette fonction.

Concernant l'ordre du jour, le SNEP-FSU remarque comme pour tous les acteurs du sport scolaire, la pleine satisfaction des élèves et des professeurs d'EPS, animateurs des AS, de retrouver le chemin de la compétition et des rencontres inter-établissements, qui font le cœur de notre métier. C'est un bonheur ineffable de voir les enfants et adolescents retrouver cette liberté.

Pendant la crise sanitaire, et en espérant qu'elle soit définitivement derrière nous, avec ses moments incertains de reprises et de fermetures des AS, différentes actions ont été trouvées pour garder un minimum de dynamique. Pour ne reprendre que celles évoquées dans le PV du dernier CRUNSS :

- 1- Possible recrutement d'un(e) Chargé(e) de Mission
- 2- Aide à la reprise pour l'ensemble des AS avec remise du coût du Contrat Licences 2021-2022
- 3- Le pass sport
- 4- Une réflexion de l'ensemble de la structure UNSS à l'échelon national sur différentes thématiques pouvant avoir un impact lors de la reprise d'activité des AS
- 5- Réécriture collaborative du PADSS 2021-2025
- 6- Les différents processus partenariaux
- 7- Les innovations portées par les professeurs d'EPS dans les pratiques. A ce sujet, est-ce qu'un bilan précis a été effectué afin de déterminer ce qui sera conservé ou non ?

Quoi qu'il en soit, c'est un ensemble d'initiatives qui pourront ou non s'ajouter à d'autres par la suite, auxquelles le SNEP-FSU prendra toute sa part dans leur réflexion et mise en place, afin de retrouver un taux de licenciés important pour un système que beaucoup de pays voisins nous envient.

Les représentants du SNEP-FSU de l'Académie de Lille

ANNEXE 3

Déclaration liminaire Elu(e)s des AS Liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et pour tous » Conseil Régional de l'UNSS 59-62 – Lille 24/05/2022

Madame la Rectrice de l'Académie de Lille,
Madame la Directrice Régionale de l'UNSS 59/62,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Régional de l'UNSS,

Même si nous avons déjà eu le plaisir de rencontrer Mme Dupuy à diverses occasions, les Elu(e)s des AS lui souhaitent aujourd'hui la bienvenue dans ses fonctions de Directrice Régionale. Nos premiers contacts sont très satisfaisants. Nous apprécions notamment son appropriation des « codes de la famille EPS », mais nous resterons vigilants à ce que ce premier recrutement, pour l'académie, hors du giron de l'Éducation Nationale ait au centre de ses préoccupations les élèves et leur épanouissement par la pratique sportive, les valeurs du sport scolaire.

Recruter hors des cadres de l'Éducation nationale est possible depuis 2015 ; nous en sommes plutôt sceptique, mais espérons que ce nouveau regard porté sur le fonctionnement de l'UNSS académique puisse l'influencer positivement.

Une nouvelle ère s'ouvre donc. Nous espérons qu'à cette occasion certains écueils, concernant le fonctionnement démocratique des instances, puissent évoluer. Comme nous l'aborderons en question diverse, nous ne pouvons-nous satisfaire de recevoir le procès-verbal de l'instance précédente qu'au moment d'une nouvelle invitation à siéger. Parfois 6, 8 mois ; aujourd'hui 11 mois se sont écoulés... Nous souhaiterions qu'en fin d'instance vous puissiez vous engager sur ce point, à savoir réduire le délai de réception du compte rendu. Même si l'étude de ces PV, envoyés tardivement, n'est pas aisée ; nous y relevons des irrégularités. Un procès-verbal doit fidèlement retranscrire les débats qui se sont tenus. Nous sommes donc surpris d'y voir apparaître des chiffrages plus complets que ceux qui nous ont été présentés à l'époque, des corrections de ces mêmes chiffrages qui doivent être intervenus à posteriori de la tenue de l'instance... Nous sommes aussi plus que surpris de devoir relever pour la seconde fois consécutive, l'omission de toute la partie des Questions diverses. La fiabilité d'un procès-verbal est à nos yeux le reflet de la démocratie qui s'exerce dans l'instance. Leur tenue de manière biannuelle, comme l'exige les statuts de notre fédération, est l'un de nos mandats. Celles-ci doivent permettre notamment l'étude des budgets prévisionnels et des bilans financiers en temps et en heure, et non, comme nous l'avons déjà à vécu, à posteriori de l'exercice... Pour illustration, aucun budget prévisionnel 2022 n'a été présenté, ni voté par notre CRUNSS, pourtant l'exercice se déroule actuellement...

Au-delà de ces questions liées à la qualité des instances et des documents qui en incombent, nous ne pouvons passer outre le fait de crier un énorme « Ouf » ou « Youpi » de soulagement. En effet, depuis maintenant quelques semaines, les bus UNSS recirculent, les enfants retrouvent la confrontation saine de la compétition inter établissement, ils peuvent enfin retrouver leurs camarades de jeu ; les enseignants ont le plaisir de revoir leurs collègues, de retrouver cette part essentielle de leur mission : la rencontre ! Même si nous savons que la crise n'est pas encore derrière nous, nous tenions à saluer le travail des cadres académiques ainsi que des Coordonnateurs de district dont la mission durant cette période n'a pas été des plus simples..

Nous allons, au cours des débats du jour, évoquer les perspectives 2022/2023. Nous aurons à cœur que les choses reviennent 100% « à la normale » en terme sportif et espérons le maintien du plus grand nombre d'aide financière afin que les AS, qui ne sont pas encore remise d'aplomb, puissent honorer le contrat. La période que nous venons de vivre a été exceptionnelle, notamment pour notre académie qui a connu une longue période sans aucune rencontres alors que d'autres académies fonctionnaient quasi normalement. Nous souhaitons notifier un point de vigilance que les Élu(e)s des AS n'ont eu de cesse de constater et de dénoncer durant toute cette difficile période. L'absence de gestion nationale en terme de protocole, le flou entretenu par des communications absentes ou contradictoires à celle émises par l'Éducation nationale, les prises de décisions locales d'organiser ou de ne pas organiser telles ou telles rencontres, tel ou tel championnat a désarçonné les collègues, les as parfois démotivés. Il nous semble important que la DN UNSS, les différents services déconcentrés puissent tirer des enseignements de cette gestion de crise afin que l'UNSS reste à tout jamais Nationale et non une Union Régionale du Sport Scolaire.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus des AS de l'académie de Lille

Titulaires : Loïc DAROUSSIN (Clg A - Camus LUMBRES), Hélène GRAVELINE (Lycée Faidherbe - LILLE), Amaury BOULAIN (Collège Germinal – RAISMES), Aurélie WAVELET (LP A. Savary WATTRELOS)

Suppléants : Christophe BISQUERT (Lycée G. Eiffel ARMENTIERES), Caroline LE BESCOND (Lycée E. Branly – BOULOGNE SUR MER)